



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Liste des délibérations examinées au cours de la séance du
Jeudi 11 Mai 2023



Numéro de la délibération	Titre de la délibération	Objet	Résultat du vote
D2023-5-3-1	Représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau au Comité Syndical du SIRTOM Flers-Condé – Désignation d'un représentant du pôle de proximité de Condé	Le Conseil communautaire a été invité à procéder à la désignation du remplaçant de Mme Angélique MOUROCQ appelé à siéger au sein du comité syndical du SIRTOM Flers-Condé.	Mme Valérie DESQUESNE (Maire de la commune de Condé-en-Normandie) a été désigné par le Conseil Communautaire pour siéger au sein du Comité syndical du SIRTOM Flers-Condé afin d'y représenter l'Intercom de la Vire au Noireau
D2023-5-3-2	Commune de Vire Normandie – Parc d'Activités le Maupas : acquisition de la parcelle AW n° 17 en vue de l'implantation du siège social de l'Intercom de la Vire au Noireau	Le Conseil communautaire a été invité à : - approuver l'acquisition de la parcelle AW n° 17 – commune de Vire Normandie, en vue de l'implantation du futur siège social de l'Intercom de la Vire au Noireau aux conditions présentées. - autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition auprès de Maître FORTIN, notaire à Dives sur Mer, avec la participation, pour l'Intercom de la Vire au Noireau, de Maître Johann NOEL, notaire à Vire Normandie, ainsi que tout document relatif à cette mutation, - habiliter Monsieur le Président, ou son représentant, à faire toute diligence pour solliciter l'obtention de toutes subventions notamment auprès de l'Etat, du Département du Calvados et de la Région Normandie, permettant de réduire les charges financières de ce portage immobilier, le cas échéant, à signer les conventions ou tout document s'y rapportant.	Adopté à l'unanimité 3 abstentions

D2023-5-3-3	Demandes de subvention au titre du Fonds Vert pour les dossiers communautaires : Siège de l'Intercom de la Vire au Noireau et sédentarisation des gens du voyage	Le Conseil communautaire a été invité à habiliter Monsieur le Président, ou son représentant, à faire toute diligence pour solliciter l'obtention de toutes subventions, et notamment celle du Fonds Vert, permettant de réduire la charge financière du portage des opérations présentées concernant les projets du siège de l'Intercom de la Vire au Noireau et de la sédentarisation des gens du voyage et, le cas échéant, à signer les documents, attestations et conventions s'y rapportant.	Adopté à l'unanimité 3 abstentions
D2023-5-3-4	Mobilité – Transport scolaire (Vire Normandie) : Tarifs 2023/2024	Le Conseil communautaire a été invité à d'approuver l'application des tarifs présentés pour l'année scolaire 2023-2024 :	Adopté à l'unanimité
D2023-5-3-5	Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) et de la charte d'utilisation de l'informatique	Le Conseil communautaire a été invité à : - approuver la mise en œuvre de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) présentée ; - adopter la charte d'utilisation de l'informatique présentée en tant que règlement interne de la collectivité ; - autoriser à cet effet, M. le Président ou son représentant, ainsi que la Directrice Générale des Services, à signer la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI).	Adopté à l'unanimité
D2023-5-3-6	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Retrait de la délibération n°D2023-1-1-6 du 9 février 2023	Le Conseil communautaire a été invité à : - décider d'adopter le principe du versement des différentes primes et indemnités dans les conditions exposées ; - décider que les primes et indemnités calculées par référence à des taux forfaitaires dont le montant n'est pas indexé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique seront revalorisées automatiquement en cas de modifications réglementaires de ces taux ; - de rapporter la délibération n°D2023-1-1-6 du conseil communautaire du 9 février 2023 et la remplacer par la délibération présentée en séance.	Adopté à l'unanimité
D2023-5-3-7	Plan d'action égalité homme-femme de l'Intercom de la Vire au Noireau	Le Conseil communautaire a été invité à adopter le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes tel que présenté, pour une période de 3 ans.	Adopté à l'unanimité

D2023-5-3-8	Création des emplois saisonniers du service déchets/déchèteries	Le Conseil communautaire a été invité à procéder à la création de 6 emplois saisonniers d'adjoint technique à temps complet pour la période estivale	Adopté à l'unanimité
D2023-5-3-9	Report de la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) au 1 ^{er} janvier 2025	Le Conseil communautaire a été invité à acter le report de la REOMI (Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) sur l'ensemble du territoire au 1 ^{er} janvier 2025 pour permettre les ajustements techniques et organisationnels nécessaires à sa mise en œuvre.	Adopté à l'unanimité 5 abstentions
D2023-5-3-10	Marché CDC21007 – Fourniture de sacs à déchets : signature de deux protocoles indemnitaires avec la société PTL	Le Conseil communautaire a été invité à : <ul style="list-style-type: none"> - approuver les deux protocoles indemnitaires présentés à intervenir entre l'Intercom de la Vire au Noireau et la société Plastiques et Tissages de Luneray (PTL) ; - préciser que le montant de l'indemnisation qui s'élève à 8 209.31 € TTC sera payé par l'Intercom de la Vire au Noireau sur le compte ouvert de la société PTL ; - préciser que cette indemnisation est exclusive de toute autre indemnité liée aux difficultés rencontrées lors de la hausse des prix des matières premières et vaut pour solde de tout compte des indemnisations liées à cette situation ; - préciser qu'il ne sera pas fait application de calcul d'indemnité sur la facture pour frais de recouvrement ; - préciser que le protocole indemnitaire sera notifié par l'Intercom de la Vire au Noireau à l'entreprise et qu'il prendra effet dès réception de sa notification par l'entreprise ; - autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de l'Intercom de la Vire au Noireau, ledit protocole et les pièces afférentes, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la délibération. 	Adopté à l'unanimité
D2023-5-3-11	Location longue durée de deux camions grue	Le Conseil communautaire a été invité à autoriser la modification de la délibération D2023-1-1-10 « Location de longue durée de deux camion grue » du Conseil communautaire en date du 9 février 2023, en complétant les modalités de passation de la consultation.	Adopté à l'unanimité

D2023-5-3-12	Fourniture de colonnes d'apport volontaires avec contrôle d'accès	Le Conseil communautaire a été invité à autoriser la modification de la délibération D2022-18-5-12 « Fourniture de colonnes d'apport volontaire avec contrôle d'accès – Lancement de la consultation et modalités de passation du marché » du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2022, en complétant les modalités de passation de la consultation.	Adopté à l'unanimité 5 abstentions
D2023-5-3-13	Convention 2023-2025 avec la FREDON Normandie – Lutte collective contre les rongeurs aquatiques	Le Conseil communautaire a été invité à : - approuver le contenu de la convention triennale de mise en œuvre du programme de lutte collective contre les rongeurs aquatiques de 2023 à 2025 présentée, à intervenir avec la FREDON Normandie ; - autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les documents y afférents.	Adopté à l'unanimité
D2023-5-3-14	Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur les communes du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du pôle de proximité de Saint-Sever	Le Conseil communautaire a été invité à : - décider d'instituer le Droit de Prémption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation future (AU ou 2AU) sur la partie du territoire couverte par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du pôle de proximité de Saint-Sever soit sur les communes de Noues-de-Sienne, Sainte-Marie-Outre-l'Eau, Pont-Bellanger, Landelles-et-Coupigny, Beaumesnil, Campagnolles, Le Mesnil-Robert et Saint-Aubin-des-Bois ; - décider de maintenir le DPU instauré préalablement ; - donner délégation aux maires des communes concernées pour exercer en tant que de besoin, le droit de prémption urbain, en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant des compétences qu'elles ont conservées ; - prendre acte que le conseil a déjà donné délégation au président pour exercer, en tant que de besoin, le droit de prémption urbain en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt intercommunal et relevant de ses compétences et que cette délégation s'appliquera de fait sur les territoires sur lesquels il instaure le DPU ; - prendre acte qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les déclarations d'intention d'aliéner, les acquisitions réalisées par exercice	Adopté à l'unanimité

		du droit de préemption urbain et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau aux jours et heures habituels d'ouverture.	
D2023-5-3-15	Approbation de la Trame verte et Bleu (TVB) (Diagnostic, programme d'action et exposition itinérante)	Le Conseil communautaire a été invité à approuver : - le diagnostic de la Trame Verte et Bleu (TVB) - le programme d'actions de la TVB présenté ; - l'exposition itinérante.	Adopté à l'unanimité
D2023-5-3-16	Protocole « Habiter Mieux » (pôle de proximité de Saint-Sever) – Versement de subventions	Le Conseil communautaire a été invité à autoriser le versement des subventions présentées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 2 000 €.	Adopté à l'unanimité
D2023-5-3-17	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du pôle de proximité de Condé – Versement de subventions	Le Conseil communautaire a été invité à autoriser le versement des subventions présentées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 2 000 €.	Adopté à l'unanimité
D2023-5-3-18	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et renouvellement urbain 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) – Versement de subventions	Le Conseil communautaire a été invité à autoriser le versement des subventions présentées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 6 603 €.	Adopté à l'unanimité
D2023-5-3-19	Commune de Vire Normandie – Espace commercial de l'avenue de Bischwiller: Projet de cession d'un ensemble foncier en vue de la réalisation d'un ensemble de cellules commerciales	Le Conseil communautaire a été invité à : - décider l'aliénation des parcelles AT n° 16 – 66 et 72, au sein de l'espace commercial de l'avenue de Bischwiller, commune de Vire Normandie, au profit de la société MG Patrimoine, ou de toute autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet, aux conditions mentionnées. - autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente auprès de l'Office Notarial Virois, avec la participation de l'étude de Me Guillaume LEVEQUE sis à La Ferté Bernard, ainsi que tout document relatif à cette aliénation et, notamment, l'acte authentique constatant le transfert de propriété de l'immeuble communal concerné par cette transaction, du patrimoine communal vers celui de la communauté de commune Intercom de la Vire au Noireau.	Adopté à l'unanimité

<p>D2023-5-3-20</p>	<p>Commune de Vire Normandie – Parc d'activités économiques Le Maupas : cession de la parcelle AW n° 66 au profit de la société Les Jeunes Pousses</p>	<p>Le Conseil communautaire a été invité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décider de l'aliénation de la parcelle AW n° 66 au sein du Parc d'Activités Economiques Le Maupas, commune de Vire Normandie, au profit de la société LEGO LJP, ou de tout autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet, aux conditions mentionnées. - autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente auprès de l'Office Notarial Virois, avec la participation de Maître Jean-Baptiste MALEVAL, notaire associé sis à Tours, ainsi que tout document relatif à cette aliénation et, notamment, l'acte authentique constatant le transfert de propriété de l'immeuble communal concerné par cette transaction, au tarif de 12 € HT/m² fixé par délibération de la commune de Vire Normandie du 18 décembre 2017, du patrimoine communal vers celui de la Communauté de Commune Intercom de la Vire au Noireau. 	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>D2023-5-3-21</p>	<p>Mobi Pro : Adoption de la convention de prêt à titre gratuit de Vélos à Assistance Electrique (VAE) aux entreprises</p>	<p>Le Conseil communautaire a été invité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adopter la convention présentée relative au prêt à titre gratuit de Vélos à Assistance Electrique au bénéfice des entreprises engagées dans la démarche Mobi Pro, - autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer ladite convention avec les entreprises qui en feront la demande ainsi que tout document relatif à ce prêt gratuit. 	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>D2023-5-3-22</p>	<p>Commune de Vire Normandie – Requalification du parc d'activités économiques Le Gast : expérimentation d'un nouveau sens de circulation intégrant une voie verte, demande de subvention auprès du Département du Calvados</p>	<p>Le Conseil communautaire a été invité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - solliciter l'obtention d'une subvention, auprès du Département du Calvados, pour l'expérimentation d'une voie verte sur le Parc d'Activités Economiques (PAE) le Gast, dans le cadre du contrat départemental période 2022-2026 permettant de réduire la charge financière du portage de l'opération d'aménagement précité, - Habilitier Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces dossiers et, notamment, la convention de financement s'y rapportant 	<p>Adopté à l'unanimité</p>

D2023-5-3-23	Pôle rural de Noues-de-Sienne – commune de Landelles-et-Coupigny – Parc d'activités économiques du Domaine : retrait de la délibération du 23 juin 2022	Le Conseil communautaire a été invité à rapporter la délibération du 23 juin 2022 permettant ainsi la vente de l'atelier-relais du Parc du Domaine à son ancien crédit-preneur.	Adopté à l'unanimité
---------------------	---	---	-----------------------------

Vire Normandie
Le 16 mai 2023

Signature du Président de l'Intercom de la Vire au Noireau
M. Marc ANDREU SABATER



Signature du Secrétaire de Séance
Mme Coraline BRISON-VALOGNES



Mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau, rubrique « actes administratifs », le : **17 MAI 2023**